

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2018-019

Date de convocation : **29 juin 2018**

Nombre de délégués en exercice : **26**
Nombre de membres présents : **17**
Nombre de membres votants : **18**

L'an deux mille dix-huit, le **9 juillet** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN D., VIRET, BLOUIN, MARTIN, CHAPPAZ, CORBIN, JASSERAND, PEDRO, FONTES, JARICOT, GROSSIORD (pouvoir à M. BALAN), BALAN, BOUKACEM, DUMORTIER, LHOPITAL

Mmes ARDOUIN, PACALLIER, BERTHOLAT

Excusé(s) : M. CARRET

Secrétaire de séance : M. Jaricot

Objet : Convention avec la Commune de Chaponost et la Sté SUEZ pour la pose d'une antenne pour la vidéosurveillance de la Commune de Chaponost sur le réservoir du Freyssonet

Monsieur le Président explique au Comité que la Commune de Chaponost souhaite pouvoir poser deux antennes pour sa vidéosurveillance sur le réservoir du Freyssonet, situé avenue Moulin les Metz à Chaponost. Une convention tripartite (Commune de Chaponost, SUEZ et SIDESOL) est à signer pour encadrer cette installation.

M. Le Président procède à la lecture de la convention

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **APPROUVE** la convention à passer avec la Commune de Chaponost et la Sté SUEZ pour la pose de deux antennes pour la vidéosurveillance de la Commune de Chaponost sur le réservoir du Freyssonet

* **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2018

Application agréée E-legalite.com